



MAIRIE  
33, rue du Centre  
60350 BERNEUIL SUR AISNE  
Tél 03 44 85 72 37  
Email : [communeberneuilsuraisne@wanadoo.fr](mailto:communeberneuilsuraisne@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://berneuil-sur-aisne.fr>

### ARRÊTÉ 25-2026

## **Arrêté portant sur l'aménagement temporaire et exceptionnel des horaires des écoles et de l'accueil périscolaire communales en raison d'un épisode de canicule**

- Le Maire de Berneuil-Sur-Aisne,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2212-2,
- Vu le code de l'éducation,
- Vu le bulletin météorologique du 23 juin 2026 émis par Météo-France, plaçant le département en vigilance rouge canicule,
- Vu l'avis favorable de l'Inspecteur d'académie.

Considérant les risques sanitaires graves encourus par les élèves et le personnel des écoles et de l'accueil périscolaire en cas de fortes chaleurs,

Considérant l'information préalable des familles des élèves concernés,

### **ARRÊTE :**

ARTICLE 1 : Les horaires des écoles maternelles et élémentaires de la commune seront exceptionnellement aménagés à compter du mardi 23 juin 2026, midi jusqu'au vendredi 26 juin 2026 inclus. Nous autorisons les familles à venir récupérer les enfants à partir de 11h45 jusqu'à 13h20 (à l'issue du temps périscolaire).

ARTICLE 2 : La présente mesure pourra être prolongée ou levée en fonction de l'évolution de la situation météorologique et sanitaire.

ARTICLE 3 : Les familles des élèves concernés seront informés par tous moyens appropriés (affichage, site internet de la commune, Panneau Pocket, etc.).

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, transmis à la directrice des écoles concernées ainsi qu'aux services de l'Éducation nationale.

ARTICLE 5 : Le Maire et la directrice des établissements scolaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Berneuil-sur-Aisne, le 23 juin 2026

Étienne FRÈRE, Maire

